

**Assemblée des délégués du SEPE
du 22 janvier 2016**

LIEU : Salle communale, Mairie, Alle

DEBUT DE L'ASSEMBLEE : 19h00

PRESIDENT : M. Marcel HUBLEUR

SECRETAIRE : Mme Marie-Françoise MAITRE

DELEGUES EXCUSES : Mmes Chantal BRAICHET, Porrentruy
Rachèle GIGANDET, Rocourt
Nathalie POUCHON, Grandfontaine
MM. Marcel MEYER, Porrentruy
Frédéric SOLLBERGER, Porrentruy

DELEGUES ABSENTS : MM. Jean-Pierre GINDRAT, Baroche

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Appel nominal
4. Procès-verbal No 14 de l'assemblée du 13 novembre 2015 à Fontenais
5. Prendre connaissance de l'avant-projet de traitement des micropolluants
 - a) Décider d'un crédit d'étude pour le projet d'ouvrage électromécanique et traitement pour la somme de CHF 158'000.-- TTC
 - b) Décider d'un crédit d'étude pour le projet d'ouvrage génie civil et béton armé pour la somme de CHF 58'500.--TTC
 - c) Décider d'un crédit d'étude pour des prestations particulières complémentaires pour la somme de CHF 20'000.-- (CHF 15'000.-- et CHF 5'000.--) liées au projet précité.
 - d) Décider d'un crédit d'étude géotechnique/hydrogéologique lié au projet précité pour la somme de CHF 30'000.-- TTC
 - e) Décider d'un crédit de CHF 15'000.-- TTC pour l'évaluation du comportement de l'ozone dans les eaux usées traitées du SEPE
 - f) Donner compétences à la commission du SEPE pour assurer le financement

1. Ouverture

Le Président salue les participants et ouvre cette assemblée extraordinaire, signalant que les délégués ont été partiellement informés par la presse du dossier qui sera présenté ce soir. Il demande si des modifications sont souhaitées à cet ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

Le Maire de Alle, M. Stéphane Babey, souhaite la bienvenue aux délégués. Il signale que dans sa commune, l'eau coûte Fr. 1.80/m³, l'eau usée Fr. 1.10/m³. 150'000 m³ d'eau sont facturés par année. Au prix de Fr. 1.80, il est tout juste possible de maintenir un état du réseau digne pour les prochaines générations. L'importance des réseaux d'eau se situant dans le sous-sol doit être soulignée. Le SEPE a également un grand rôle à jouer pour faire passer le message concernant cette ressource essentielle.

2. Désignation des scrutateurs

MM. Yves Blum et Jean-Luc Bourquin sont désignés en tant que scrutateurs.

3. Appel nominal

| | |
|----------------------|--|
| Alle | Jérôme Crelier, Isabelle Fleury, Patrick Fluri |
| Baroche | Maurice Froidevaux |
| Cornol | José Beuret, Alain Gerber |
| Courgenay | Denis Baillif, Régine Guélat, David Kläy, Jean-Marc Lopinat |
| Courtedoux | Yves Blum en remplacement de Yanick Matthey, Jean-Paul Meneghelli |
| Fontenais | Jean-Luc Bourquin, Francis Dubey, Thierry Sutterlet |
| Haute-Ajoie | Emmanuel Gigon, Joseph Lachat |
| Porrentruy | Manuel Godinat, Claude Gury, Marcel Hubleur, Vincent Siegenthaler, Yves Voisard |
| Rocourt | Raymond Périat |
| Grandfontaine | Marguerite Vuillaume |

24 délégués présents (quorum 16)

4. Procès-verbal No 14 de l'assemblée des délégués du 13 novembre 2015 à Fontenais

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, et avec les remerciements d'usage à son rédacteur M. Jean-Denis Voisard, qui a remplacé la secrétaire.

5. Prendre connaissance de l'avant-projet de traitement des micropolluants

M. Marcel Hubleur passe la parole à M. Gabriel Voirol, qui présente de manière précise et concise pourquoi nous envisageons le traitement des micropolluants, et comment nous souhaitons adapter le fonctionnement de la Step pour les éliminer.

- Objectifs de l'épuration: éliminer ou détruire les substances nocives pour l'environnement et les ressources en eau potable.
- Améliorer la qualité des eaux des rivières collectrices.
- Eviter des conséquences néfastes pour l'homme, la faune et la flore (Antibiotiques, hormones, cytostatiques, etc.)

Modification législative fédérale - Buts:

- Inciter les STEPs à adapter leurs installations
- Agir avec la plus grande efficacité et apporter des aides financières là où c'est le plus efficace:
 - Grandes STEPs (80'000 habitants)
 - Lacs : STEPs avec plus de 24'000 habitants dans le bassin versant
 - Dilution: plus de 8000 habitants avec apport d'eau usée supérieur à 10% au débit du cours d'eau (33% dans l'Allaine)
 - Exceptions (karste, zones sensibles écologiquement)

Modification du 21 mars 2014 de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) :

•• Art. 60b Taxe fédérale sur les eaux usées

- 1 La Confédération perçoit auprès des détenteurs de stations centrales d'épuration des eaux usées une taxe pour financer l'indemnisation des mesures destinées à éliminer les composés traces organiques visés à l'art. 61a, y compris les frais d'exécution de la Confédération.
- 2 Les détenteurs de stations centrales d'épuration des eaux usées qui ont pris des mesures selon l'art. 61a et présenté, d'ici au 30 septembre de l'année civile, le décompte final des investissements effectués sont exemptés de la taxe à partir de l'année civile suivante.
- 3 Le montant de la taxe est fixé en fonction du nombre d'habitants raccordés à la station. Il ne peut excéder 9 francs par habitant et par an.
- 4 Le Conseil fédéral fixe le tarif en fonction des coûts prévisionnels et règle les modalités de perception de la taxe. La taxe est supprimée au plus tard le 31 décembre 2040.
- 5 Les détenteurs de stations imputent la taxe à ceux qui sont à l'origine de la mesure.

Aides financières

- Si la STEP répond aux critères de la loi et que le canton l'a classée comme telle
- Suppression de la perception des «9.-» par habitant après la mise en service (150'000.- pour 16'800 hab)
- Fonds de la confédération : 75% de l'investissement
- Canton : env. 15%

Pour la STEP : Solde d'investissement de 10% environ + frais de fonctionnement pour le traitement des micropolluants.

Constats préliminaires de la commission

- Nous sommes soumis à la taxe depuis le 1^{er} janvier 2016.
- La STEP répond aux critères pour un subventionnement des installations.
- Le montant pour notre STEP est important : Fr. 150'000.- (on paye et on n'améliore rien localement)
- Les STEPs ont 20 ans pour s'adapter. Une fois les grandes STEPs équipées le Fonds ne sera plus (moins) alimenté. Les subventions fédérales (75%) ne vont pas augmenter à l'avenir.
- Le canton soutient le principe que notre STEP puisse traiter rapidement les micropolluants.
- Sur la base des connaissances, l'investissement estimé initialement se situait au-dessus de 5 millions.

La Commission a donné un mandat à RWB pour étudier les différentes possibilités.

Les objectifs du mandat d'étude

- Choix du processus de traitement présentant le meilleur rapport coût efficacité (ozonation, Charbon actif ou à grain, autres)
- Localisation possible des installations
- Optimiser les aspects énergétiques des traitements
- Dimensionner les installations en matière de débit maximal à traiter (en fonction des objectifs de réduction des eaux claires parasites)
- Intégration dans l'automatisation générale de la STEP
- Présentation aux autorités cantonales, puis validation
- Estimation des coûts +/-20%

Avant-projet chiffré (coût Fr. 93'000.-)

Mandat : état de situation

- Le choix du procédé est validé après analyse des avantages et inconvénients (+ coûts) des différentes méthodes: ozonation par production sur site suivi de filtration sur sable.
- Le coût (+/-20%) de construction sont de l'ordre de Fr. 6'750'000.- (dont Fr. 500'000.- de divers et imprévus)
- Les coûts d'exploitation sont d'environ Fr. 160'000.-/an (dont 60% liés à la consommation d'électricité)
- La charge financière de l'investissement (Fr. 675'000.- pour le SEPE) est estimée à environ Fr. 40'000.-/an.
- La localisation retenue est validée.

- Des projets annexes ont été proposés et devisés, mais ne font pas partie de l'investissement cité ci-avant (éventuellement panneaux photovoltaïques, renouvellement global de la télégestion, modification de la récupération des boues dans les décanteurs secondaires)

Constats et études

- Les coûts de fonctionnement + ceux liés à la charge financière sont à ce stade légèrement supérieurs à la situation actuelle (Fr. 11.90/habitant/an contre Fr. 9.-par la taxe).
- Le traitement présente un avantage manifeste et l'investissement devra de toute manière être réalisé dans les 20 prochaines années (sans nécessairement une garantie du financement dans quelques années par le Fonds).
- Une optimisation est sans doute possible et les appels d'offres doivent nous permettre d'affiner le projet afin de pouvoir voter sur la base d'une meilleure précision.
- L'objectif est de se rapprocher de l'équilibre financier.

Aller plus en avant et présenter un projet financièrement plus précis.
Besoins de crédits d'études.

Suite de la procédure

- Acceptation des crédits d'études (ce soir)
- Appels d'offres et demandes d'autorisations
- Consolidation du projet sur la base des soumissions rentrées.
- Validation par l'Assemblée des délégués
- Validation par les communes (Assemblées communales et Corps électoral pour Porrentruy)
- Projet d'exécution
- Mise en service : avant 30 septembre 2017 ?

M. Hubleur passe la parole à M. Jonas Margot pour la présentation technique du projet.

Le site a été choisi et l'échange de terrains effectué pour permettre l'implantation du projet.

Concept proposé pour le traitement des micropolluants :

- Elimination efficace d'un grand nombre de micropolluants
- Robuste, fiable, simple d'exploitation
- S'intègre au mieux dans les installations existantes
- Permettra d'améliorer la qualité globale de l'Allaine à l'aval de la STEP
- Désinfection partielle de l'effluent (qualité des eaux de baignade)

Le devis total est de ($\pm 20\%$) 6,7 Mio CHF dont environ 10% à la charge du SEPE (675'000 CHF).

| | | |
|--|-----------------|------------------------------|
| Coûts d'investissement SEPE | CHF/an | 41'700 (annuités constantes) |
| Coûts d'exploitation SEPE | CHF/an | 161'000 |
| Coûts annuels totaux SEPE | CHF/an | 203'000 |
| Coûts annuels totaux SEPE par habitant | CHF/habitant/an | 11.9 |

soit un surcoût de 3 CHF/hab/an.- ou 1 ct./m³.

- Mise en service de l'installation de traitement des micropolluants possiblement fin 2017
- Nécessaire de commencer rapidement le projet de l'ouvrage

M. Daniel Urfer complète les informations de M. Jonas Margot avec les montants précis des crédits d'étude.

L'objectif est d'affiner le projet pour procéder aux appels d'offres, et consolider le crédit d'investissement pour préciser le devis à environ 10%.

Le Canton doit soumettre le projet à la Confédération, ce qui se ferait dans les meilleurs délais et nous permettrait d'être en bonne position pour obtenir le subventionnement.

M. Hubleur ouvre la discussion. M. Voirol revient sur le fondement de ces crédits, les premières analyses montrent que nous mettons ce dossier en route, mais le degré de précision n'est pas suffisant pour des décisions dans les communes et devant les citoyens de Porrentruy. Les petits montants auraient pu être passés uniquement en commission, mais nous avons souhaité les intégrer pour une totale transparence.

M. Jean-Luc Bourquin demande si le traitement prévu agit sur l'ensemble des micropolluants. M. Jonas Margot signale que certaines substances ne sont pas éliminées, 80 % environ le sont, il reste 20 %. La législation demandant d'éliminer ces 80 %, il faut savoir que le traitement pour les 20 % restants ne serait pas subventionné. Mais on pourrait envisager de coupler un système à charbon actif à celui par ozonation pour une élimination de ces 20 % restants. De manière pragmatique, nous pensons que l'équilibre peut être trouvé avec le système prévu. De même, les panneaux solaires éventuels ne seraient pas subventionnés dans l'investissement total.

M. Claude Gury demande si nous avons eu des contacts avec les pêcheurs. Ce n'est pas le cas de manière directe. Il y a évidemment une grosse pression de la part des pêcheurs pour améliorer la situation.

M. Hubert Farine pose la question des STEPs internationales, comme à Boncourt, ou pour la Basse-Allaine. M. Urfer indique que ces STEPs ne seront pas soumises à la taxe (eaux usées partant en France ou en Allemagne), par contre les eaux usées françaises ou allemandes traitées en Suisse seront soumises à cette taxe.

Nous procédons au vote :

a) Décider d'un crédit d'étude pour le projet d'ouvrage électromécanique et traitement pour la somme de CHF 158'000.-- TTC

Décision: Crédit accepté à l'unanimité, à main levée

b) Décider d'un crédit d'étude pour le projet d'ouvrage génie civil et béton armé pour la somme de CHF 58'500.--TTC

Décision: Crédit accepté à l'unanimité, à main levée

c) Décider d'un crédit d'étude pour des prestations particulières complémentaires pour la somme de CHF 20'000.-- (CHF 15'000.-- et CHF 5'000.--) liées au projet précité.

Décision: Accepté à la majorité moins une abstention

d) Décider d'un crédit d'étude géotechnique/hydrogéologique lié au projet précité pour la somme de CHF 30'000.—TTC

Décision: Crédit accepté à l'unanimité, à main levée

e) Décider d'un crédit de CHF 15'000.-- TTC pour l'évaluation du comportement de l'ozone dans les eaux usées traitées du SEPE

Décision: Crédit accepté à l'unanimité, à main levée

f) Donner compétences à la commission du SEPE pour assurer le financement

Décision: Compétences sont données à l'unanimité, à main levée

La totalité des crédits de Fr. 281'500.- est acceptée.

La séance levée à 20h.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu à **Rocourt**. Il s'agira probablement d'une assemblée extraordinaire, au mois de mars, concernant la reprise des infrastructures communales.

Courtedoux, le 28 janvier 2016.

Le Président
Marcel Hubleur

La secrétaire
M.-F. Maître